

## Bibliographie des LABOUREURS.

- Feuille volante de l'Imprimerie Lédau, Morlaix (vers 1850). En ma possession.
- J. Ollivier. *Catalogue de la Chanson populaire bretonne (...)*, p. 132, n° 564 et note.
- L. Herrieu et M. Duhamel. *Chansons populaires du Pays de Vannes*, pp. 94-95 : *La Chanson du Laboureur*.

§ XXX. *Le PRETRE EXILE* (pp. 367-372).

Il est probable que La Villemarqué n'avait point prévu qu'un jour seraient publiées les listes établies par sa mère et contenant les titres des chants que la Dame de Nizon avait, ou était censée avoir recueillis. C'est pourquoi, une fois de plus en contradiction avec ces documents, il écrit (p. 367) que l'élégie intitulée comme ci-dessus lui a été chantée par « une vieille femme de Bignan », alors que les Tables indiquent seulement pour la pièce : « fait par M. Nouri, recteur de Bignan ».

La châtelaine du Plessix devait posséder cette pièce en imprimé avec indication d'auteur ; et c'est un tel document qui a été utilisé par son fils en vue de renforcer l'intérêt d'une série de chants restée assez maigre, en dépit des échos qu'une période aussi agitée que celle de la Révolution aurait dû voir se répercuter dans la poésie populaire de la Bretagne.

Si, dans le *Barzaz-Breiz* le titre breton est : *Ar Belek forbannet*, il faut qu'on sache que c'est là une traduction du français : *Le Prêtre exilé*, et que cet intitulé lui-même n'a aucun rapport avec le titre exact du chant original, tel qu'il se trouve dans un recueil de chants religieux édité à Vannes en 1835 : *Cannen composet dre er memb person (en Etru Nourry) er ranteleah ag er Portugal, ha degasset d'e barraes en trizec a vis merh 1800*. (Chanson composée par le même recteur (M. Nourry) au royaume de Portugal, et retourné dans sa paroisse le 13 mars 1800). (1)

Ernault a publié dans la *Revue Morbihannaise* (1894) le texte original de ce morceau, d'après le volume édité chez Galles, en l'accompagnant d'une traduction, et en le faisant suivre de notes critiques qui, malgré leur souci évident de ménager l'auteur du *Barzaz*, ouvrent des aperçus intéressants sur le traitement que subissaient de sa part aussi bien les textes bretons imprimés que les versions purement orales dont il désirait tirer parti. Le savant celtisant s'est attaché surtout à relever des formes verbales insolites en vannetais, et à signaler un certain nombre d'innovations particulières à la pièce du recueil, comparée avec l'original : mots étrangers à celui-ci, couplets supprimés ou interpolés. Ses observations s'étendent sur neuf pages de la Revue, encore qu'elles ne portent que sur un petit nombre de singu-

(1) Ce personnage devint par la suite curé de la cathédrale de Vannes.

larités et passent sous silence la plupart des substitutions de mots qui bouleversent parfois le sens et la structure de vers entiers.

Conformément à une habitude séculaire dont, à son époque, personne n'aurait songé à s'offusquer, ni même à s'étonner, tant elle était dans la nature des choses, l'abbé Nourry avait employé dans son cantique de nombreux mots français diversement reconnaissables dans le texte. Le purisme de La Villemarqué dans le domaine du vocabulaire ne pouvait s'en accommoder, et voici comment il entendait « classéiser » des vers jugés indignes dans la forme de figurer dans son ouvrage :

(Nourry.)	(La Villemarqué.)
Str. 1 : <i>mes e intantion.</i>	mes he impinion.
— 2 : <i>dré ordreu malheur.</i>	dre urzeu trueuz.
— 3 : <i>O disparti cruel ...</i>	O kimiad glae'haruz ...
— 5 : <i>... pel amzer captivet,</i>	... pel amzer sklavehet.
— 6 : <i>O tud vat ha devot ...</i>	O tud vad benniget ...
— <i>Pihue e hou g'assistou ?</i>	Piue hou konfortai ...
— » : <i>e pep momant</i>	e bep amzer.
— 14 : <i>Croès, calice, ornemant,</i>	Lichierieu en ofer, kroez ha kaliz
<i>ciboerieu p'fanet ...</i>	sotret ...
— 19 : <i>En hou coler ...</i>	En hou gourdrouz (1).

Il a fait autre chose — et Ernault s'est gardé de souligner une telle déformation de la pensée d'un auteur : Cherchant en toute occasion à présenter sa province comme une sorte de *terra irredenta*, voici comment il fait s'exprimer l'abbé Nourry dans son exil :

« *O terre de basse-Bretagne ! ô mon pays désolé ! dans quelle mer d'affliction as-tu été précipité ? Autrefois tu étais beau, tu étais joyeux et gai ; maintenant hélas ! te voilà navré de douleur !* »

Or, le recteur de Bignan avait écrit :

« *O ranteleah a France ! ô bro disconfortet,*  
*E peh mor a dristé é hous-té bet taulet !*

(1) La strophe à laquelle appartient le vers qui commence ainsi se termine de cette façon dans le recueil de cantiques où se trouvait le chant de l'abbé Nourry :

*Deust en droug hun ez groeit, pardonnet-né arzé.*

(Malgré le mal que nous avons fait, pardonnez-nous sur cela. »)

La Villemarqué a transposé dans le *Barzaz-Breiz* :

*Deuz en droug hun ez groet distolet d'imp arze,*

ce qui rend le vers incompréhensible.

Ne s'étant pas rendu compte que *Deust* était ici le correspondant vannetais du léonais-cornouaillais et trégorois *daoust*, « malgré, en dépit de », il a cru y voir la préposition *deuz* « de, du » (« Du mal que nous avons fait... »). Par ailleurs il a substitué à *pardonnet-né*, trop visiblement français à ses yeux, un *distolet-dimp* qui ne signifie aucunement « pardonnez-nous », mais devrait se traduire : « rendez-nous », « restituez-nous ».

*Guéharal e houès lan a bep contantemant;  
Maes breman ne hès mui meit anquin ha tourmant.*

(O royaume de France, ô pays désolé, dans quelle mer de tristesse as-tu été jeté ! Autrefois tu étais plein de toutes les satisfactions; mais maintenant tu n'as plus que douleur et tourment.)

#### Bibliographie du PRETRE EXILE.

- Choas a Ganenneu spirituel a veit er retreat. Edition neuê. E. Guénet, E ty J.-M. Galles, Imprimour (...), 1835, pp. 210-212.*  
 P. G. *Les Ecrivains bretons du Pays de Vannes* (M. Nourry), in *Buhez-Breiz*, 1923-1924.  
 Abbé Durand. *Ar Feiz hag ar Vro*, pp. 179-183.  
 E. Ernault. *Etudes vannetaises*, pp. 57-73.

#### § XXXI. Une BONNE LEÇON (pp. 3 5-390).

C'est sous le titre *Ballade de Yann Marek* que ce chant figura dans les deux premiers états du *Barzaz-Breiz*. La Villemarqué en attribue la composition à *Loeiz Kam*, autrement dit Louis Guivareh, barde paysan de Nizon; ce qui n'a rien d'impossible, car, en dépit des inévitables amendements reçus par la pièce, sa langue est assez proche du sous-dialecte parlé dans cette partie de la Cornouaille du sud.

La « ballade » est consacrée à un ivrogne trouvé mort dans la neige plusieurs jours après sa disparition, à l'époque de Noël. Elle est placée dans l'ouvrage immédiatement après le chant entièrement apocryphe *Les Bleus*, ce qui laisserait supposer une composition contemporaine de l'Empire. Il n'en est rien, car des recherches effectuées dans l'Etat civil de Nizon m'ont permis de constater que l'événement a pris place le *jour de Noël 1836*, et que la découverte du corps a dû se dérouler dans des circonstances différentes de celles évoquées dans la pièce.

L'acte de décès de Jean Marec, 63 ans, journalier, né à Pont-Aven « de parents inconnus », dressé le 26 décembre 1836, indique que cette victime de libations trop copieuses mourut « près de Loge-David, hier à deux heures du soir ». Loge-David n'est autre que le lieu-dit dont le nom est écrit *Loge-Daye* dans la *Nomenclature des Hameaux, Ecarts, Lieux-dits du Finistère*, et que M<sup>me</sup> de La Villemarqué écrivait *Loge-Daille* dans ses Tables (Cf. *La Villemarqué*, etc., p. 65). Il semble donc prouvé que le triste héros de la gwerz composée par le boiteux Louis Guivareh mourut le jour même de Noël, et que son cadavre ne fut pas découvert dans un bois, *plusieurs jours après son décès*, à-demi dévoré par les loups, comme il est dit dans le recueil.